

DÉRAPAGE GRAVE D'UNE DÉPUTÉE ÉCOLOGISTE : LE RN APPELLE À LA RESPONSABILITÉ ET AU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE

COMMUNIQUÉ D'ÉRIC SOULAT

CONSEILLER RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Je tiens à réagir publiquement aux propos inacceptables tenus par Mme Lisa Belluco, députée écologiste de la Vienne, lors d'une manifestation contre la loi Duplomb visant à encadrer et assouplir les règles de stockage de l'eau en France.

Mme Belluco a déclaré qu'il était "légitime que des militants écologistes commettent des actes de sabotage sur des ouvrages illégaux", tout en ajoutant : "Je ne vous invite pas à le faire, mais je peux le comprendre."

Ces propos sont d'une extrême gravité. Ils reviennent à justifier indirectement des actes, potentiellement violents, sur le territoire national.

Nous rappelons à Mme Belluco que **ses propos sont susceptibles de relever du délit de provocation ou d'apologie d'actes de sabotage, tels que réprimés par les articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.**

Le Rassemblement National dénonce avec force cette dérive verbale, qui outrepassse le cadre démocratique et jette le discrédit sur la fonction parlementaire.

Nous appelons solennellement Mme Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, à condamner publiquement ces propos ambigus et dangereux, et à saisir le Bureau de l'Assemblée afin d'envisager les sanctions disciplinaires qui s'imposent à l'encontre de Mme Belluco.

Dans une démocratie digne de ce nom, on ne tolère pas que des élus cautionnent, même à demi-mot, le sabotage ou la violence contre des installations agricoles. C'est un appel à la radicalisation masqué.

Enfin, en tant que conseiller régional, j'adresserai un signalement au Procureur de la République, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, afin d'alerter sur la possible qualification pénale des propos de Mme Belluco.